



**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux novembre, le Conseil Municipal de la commune de PUY-GUILLAUME s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. Bernard VIGNAUD, Maire.

Date de convocation : 26 octobre 2021.

Etaient présents : Mmes et MM. Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, André DEBOST, Lionel CITERNE, Cécile DE REVIÈRE, Michel MOUREAU, Pascale COURDILLE, Patrick SOLEILLANT, Dominique GAUME, Annie CORRE, Bernard MELEY, Bruno CARDINAL, Perrine PLAUCHUD, Bruno GUIMARD, Isabelle GOUTTE, Thibaud D'ESCRIVAN et Lionel DAJOUX.

Votaient par procuration : Mme Pépita RODRIGUEZ procuration à Mme Annie CORRE, Mme Isabelle PASQUIER procuration à Mme Pascale COURDILLE, Mme Marie-Noëlle LORUT procuration à M. Lionel CITERNE, M. Jérémie FORLAY procuration à Mme Alexandra VIRLOGEUX et Mme Marion POUZOUX procuration à Mme Perrine PLAUCHUD.

Etait absent excusé : Néant.

Etait absente non-excusee : Mme Agnès BUSI.

Assistait à la séance : M. Grégory VILLAFRANCA, Directeur Général des Services.

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2021 à l'Assemblée.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; **Madame Perrine PLAUCHUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour :

Affaires générales :

- 2 bis : Exonération des commerçants de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

Les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout de ce point à l'unanimité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU :

N° 21/104 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal a attribuées à Monsieur le Maire par délibération n°20-065 du 4 juin 2020 et conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises depuis le conseil municipal du 21 septembre 2021 :

N° de l'acte	Date	Objet de la décision Municipale
21/083	28/09/2021	Signature du devis n° 21-02190 du 24/09/2021 présenté par la SPL SEMERAP située rue Richard Wagner à Riom, concernant le renouvellement de la pompe de recirculation n° 1 de la station d'épuration, pour un montant de 3 864,63 € HT, soit 4 251,09 € TTC.
21/084	28/09/2021	Signature du devis n° 21-02189 du 24/09/2021 présenté par la SPL SEMERAP située rue Richard Wagner à Riom, concernant le renouvellement de la pompe de relèvement PR Credogne, pour un montant de 5 278,77 € HT, soit 5 806,65 € TTC.
21/085	28/09/2021	Signature du devis n° DE02694 du 17/02/2021 présenté par la société ASNE située 85 route de Lezoux à Orléat, concernant l'acquisition de crochets pour but de football et panneaux de basket, pour un montant de 3 535,00 € HT, soit 4 242,00 € TTC.
21/086	28/09/2021	Signature du devis n° 034087 du 15/10/2020 présenté par la société Prolians Plastiques située ZI de Felet à Thiers, concernant l'acquisition d'une machine électrosoudable pour le service de l'eau, pour un montant de 1 888,17 € HT, soit 2 265,80 € TTC.
21/087	30/09/2021	Signature du devis n° DC0578 du 15 juillet 2021 présenté par la société AUVERGNAT BOIS située Chabot à Paslières, concernant le remplacement de la couverture du gymnase Jeanne Lachaize, pour un montant de 26 792,76 € HT, soit 32 151,31 € TTC.
21/088	08/10/2021	Signature de la proposition du 6 octobre 2021 présentée par la société SOPROGAZ située 2 B rue Henri Becquerel à Beaumont, concernant la maintenance des chaudières et des appareils de production d'eau chaude des bâtiments communaux. Le contrat est établi pour une durée de 3 ans à compter du 8 octobre 2021, pour un montant de 4 320,00 € HT.
21/089	08/10/2021	Signature du devis n° CBN 2021-149 du 30 septembre 2021 présenté par la société EUROVIA agence de Clermont-Ferrand située 222 avenue Jean Mermoz à Clermont-Ferrand, concernant des travaux de voirie bicouche sur fouille chemin « des Piottes », pour un montant de 2 750,00 € HT, soit 3 300,00 € TTC.
21/090	13/10/2021	Signature du devis n° 0462 du 30/09/2021 présenté par la SARL DUBOST Assainissement située 14 rue du Forez à Thiers pour un montant de 1 282,40 € HT, soit 1 538,88 € TTC, concernant le contrôle des collecteurs Eaux Usées – Eaux Pluviales de la rue du Docteur Eugène Phélip.
21/091	18/10/2021	Signature du devis du 29/09/2021 présenté par le Cabinet SERRE-HUBERT-TRUTTMANN-MANGIN situé 26 cours Tracy à Cusset pour un montant de 1 000,00 € HT, soit 1 200,00 € TTC, concernant les investigations complémentaires pour la détection et le géoréférencement des réseaux enterrés de la rue du Docteur Eugène Phélip.
21/092	18/10/2021	Signature de la proposition du 22/09/2021 présentée par la société HYDROGEOTECHNIQUE SUD-EST Agence Auvergne située 5 bis rue de la Serre à La Roche Blanche pour un montant de 4 504,00 € HT, soit 5 404,80 € TTC, concernant une étude géotechnique G2PRO pour le passage du réseau AEP sous la voie SNCF de la rue du Docteur Eugène Phélip.
21/093	21/10/2021	Signature du devis du 13 octobre 2021 présenté par la société BOULANGER située 11 rue de la visitation à Rennes, concernant la fourniture d'un lave-linge pour un montant de 363,33 € HT, soit 436,00 € TTC et d'un lave-

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

		vaisselle pour un montant de 357,50 € HT, soit 429,00 € TTC, pour l'école maternelle.
21/094	21/10/2021	Signature du devis n° 21-02435 du 20/10/2021 présenté par la SPL SEMERAP située rue Richard Wagner à Riom, concernant le renouvellement des 2 préleveurs d'échantillon de la station d'épuration, pour un montant de 16 774,69 € HT, soit 18 452,16 € TTC.
21/095	26/10/2021	Signature du devis n° 12509 du 25/09/2020 présenté par la société THIERS GLACE située 9 rue Adrien Legay à Thiers, concernant la fourniture et la pose de 6 stores occultants dans la salle des fêtes, pour un montant de 10 144,89 € HT, soit 12 173,87 € TTC.
21/096	28/10/2021	Annule et remplace la décision n° 21/093 , articles indisponibles. Signature du devis du 27 octobre 2021 présenté par la société MDA située 11 rue du Torpilleur Sirocco à Thiers, concernant la fourniture d'un lave-linge pour un montant de 374,99 € HT, soit 449,99 € TTC et d'un lave-vaisselle pour un montant de 374,99 € HT, soit 449,99 € TTC, pour l'école maternelle.
21/097	28/10/2021	Signature de l'avenant n° 1 du marché de travaux « Construction d'un complexe sportif et culturel – Lot n° 4 « Menuiseries extérieures - occultations » attribué à la SARL MENUISERIE GENEVRIER située avenue Benoit Fourneyron à Andrézieux-Bouthéon, concernant la réalisation d'une cornière de finition bois en périphérie du bâtiment pour un montant de 3 105,00 € HT, soit 3 726,00 € TTC. Le montant initial du marché était de 128 692,08 € HT. Les modifications représentent une plus-value de 3 105,00 € HT, le nouveau montant du marché de travaux - lot n° 4 - se trouve donc porté à la somme de 131 797,08 € HT. Toutes les autres clauses et conditions du marché initial non modifiées par l'avenant n° 1 restent applicables.
21/098	02/11/2021	Annule et remplace la décision 21/096 , le devis n'était plus valide. Signature du devis n° 13835 du 29/10/2021 présenté par la société THIERS GLACE située 9 rue Adrien Legay à Thiers, concernant la fourniture et la pose de 6 stores occultants dans la salle des fêtes, pour un montant de 10 670,91 € HT, soit 12 805,09 € TTC.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette communication.

AFFAIRES GÉNÉRALES :

N° 21/105 : RAPPORT ANNUEL 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que comme chaque année, il convient d'adopter le rapport public de l'eau et de l'assainissement.

Pour 2020, il indique que les éléments, pour chaque service, se déclinent ainsi :

1 - SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

1°) Indicateurs techniques :

- Localisation des principaux points de prélèvement :
- pompage dans nappe phréatique
 - station de pompage des Binnes (*altitude 270 m*),
 - château d'eau des Piottes (*altitude 370 m*),
 - les Marquaires (*altitude 460 m*).

- Nature des ressources utilisées :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Rivière Allier,
- Source des Marquaires.

- Travaux et autres :

- Travaux de sectorisation

- Volume total prélevé en 2020 : 561 116 m³
(-22 106 m³ par rapport à 2019 : 561 116 – 583 222)

- Nombre d'habitants : 2 752 habitants

- Qualité de l'eau :

- ▶ caractéristiques bactériologiques : bonne qualité.
- ▶ caractéristiques physico-chimiques :
 - bactériologie : eau de bonne qualité,
 - minéralisation : eau peu calcaire,
 - aluminium: le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.
 - nitrates : eau contenant peu ou pas de nitrates,
 - pesticides : le faible nombre de mesure de pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.
 - arsenic : eau présentant peu ou pas d'arsenic.

Conclusion : eau de qualité satisfaisante

- Nombre d'abonnés : 1 669

- Nombre de branchements non domestiques :

- Abonnés « EAU » : 40
- Abonnés « JARDIN » : 87

- Vente de l'eau aux particuliers :

- Domestique : 120 273 m³
- Non domestique : 28 705 m³
- Administrations : 5 542 m³
- Branchements communaux (tous services) : 20 849 m³

- Vente de l'eau à l'usine OI MANUFACTURING : 141 998 m³

- Vente de l'eau à la Commune de CHATELDON : 58 197 m³

- Achat d'eau au SYNDICAT RIVE DROITE DE LA DORE : 6 909 m³

- Achat d'eau à la Commune de RIS (63290) : 192 m³

Production journalière au départ de la station des Binnes :

- Débit maximum 2 612 m³.j⁻¹
- Débit moyen 1 464 m³.j⁻¹

2°) Indicateurs financiers :

☒ Calcul des redevances :

Eau domestique :

- abonnement et forfait jusqu'à 10 m³ plus tranches,
- redevances pollution domestique et réseau de collecte.

Eau non domestique (jardins, maraîchers, agriculteurs, arrosage public, etc...) :

- abonnement et forfait jusqu'à 10 m³, plus tranches ;
- taxe sur la consommation d'eau.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

☒ Elément pris en compte pour le calcul des redevances : néant

Pourcentage d'augmentation appliqué : aucune augmentation (Délibération du 10/12/2020)

Tarifs appliqués en 2021 :

	TARIFS 2021
Abonnement et forfait jusqu'à 10 m ³	53.09 €
de 11 à 50 m ³	1.11 €
de 51 à 100 m ³	1.24 €
de 101 à 200 m ³	1.30 €
de 201 à 500 m ³	1.35 €
de 501 à 1 000 m ³	1.45 €
de 1 001 à 10 000 m ³	1.11 €
au-delà de 10 000 m ³	0.46 €
Frais d'ouverture et de fermeture	22.71 €
Forfait chantier	80.02 €
Forfait véhicule	17.82 €
Indemnité bris de scellés	629.18 €
Sanction paiement tardif	54.54 €

2 - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

La commune de PUY-GUILLAUME assure en régie directe la collecte des eaux usées sur l'ensemble de son territoire par un réseau de type séparatif, sauf les écarts non équipés.

La commune est équipée :

- ▶ d'une station d'épuration type « boues activées » d'une capacité de 3600 Eq.Hab., rue des Caves ;
- ▶ d'une station d'épuration type « filtre vertical drainé » compacte d'une capacité de 70 Eq.Hab. au village de « Chez Bonhomme » ;
- ▶ d'une station d'épuration type « filtre vertical drainé » compacte d'une capacité de 60 Eq.Hab. aux villages du « Pas » et des « Places » ;
- ▶ 4 postes de refoulement.

1°) Indicateurs techniques :

Nombre d'abonnés : 1 396

- L'évacuation des sous-produits et des boues :
Données transmises par la SEMERAP

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Destination de boues y compris réactifs

Bilan annuel sur 2020

Liste des données transmises

<i>Date</i>	<i>Volume (m3)</i>	<i>Masse brute (t)</i>	<i>Matière sèche (t)</i>	<i>Destination</i>	<i>(*)</i>
20/01/2020	0	11,2	1,93	Compostage produit	
27/01/2020	0	10,44	1,8	Compostage déchet	
12/02/2020	0	12,94	2,33	Compostage produit	
19/02/2020	0	12,66	2,27	Compostage produit	
30/03/2020	0	12,26	2,64	Compostage produit	
02/04/2020	0	12,16	2,61	Compostage produit	
15/07/2020	0	11,68	2,42	Compostage produit	
28/07/2020	0	10,34	2,06	Compostage produit	
11/08/2020	0	9,74	2,02	Compostage déchet	
31/08/2020	0	10,76	2,23	Compostage déchet	
22/09/2020	0	10,12	2,03	Compostage déchet	
07/10/2020	0	10,16	2,04	Compostage déchet	
05/11/2020	0	10,58	1,74	Compostage produit	
23/11/2020	0	12,92	2,75	Compostage produit	
14/12/2020	0	10,3	2,25	Compostage déchet	

(*) : Données incomplètes.

Synthèse mensuelle et annuelle des évacuations au jour le jour

<i>Mois</i>	<i>Volume (m3)</i>	<i>Masse brute (t)</i>	<i>Matière sèche (t)</i>
Janvier	0	21,64	3,73
Février	0	25,6	4,6
Mars	0	12,26	2,64
Avril	0	12,16	2,61
Mai	0	0	0
Juin	0	0	0
Juillet	0	22,02	4,48
Août	0	20,5	4,25
Septembre	0	10,12	2,03
Octobre	0	10,16	2,04
Novembre	0	23,5	4,49
Décembre	0	10,3	2,25
Total	0	168,26	33,12
Moyenne	0,0	14,0	2,8

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Synthèse par destination des évacuations au jour le jour

<i>Destination</i>	<i>Volume (m3)</i>	<i>Masse brute (t)</i>	<i>Matière sèche (t)</i>	<i>% matière sèche</i>
<i>Systeme de collecte</i>				
<i>Station d'assainissement</i>				
<i>Centre de compostage</i>				
<i>Usine d'incinération</i>				
<i>Dépôt</i>				
<i>Décharge</i>				
<i>Transit</i>				
<i>Epandage agricole</i>				
<i>Valorisation industrielle</i>				
<i>Unité de trait. de sous-produit (hors STEU)</i>				
<i>Centre de compostage « produit »</i>	0	106,74	20,75	62,65
<i>Centre de compostage « déchet »</i>	0	61,52	12,37	37,35
<i>Unité de méthanisation</i>				
<i>Centre de séchage (Hors STEU)</i>				
<i>Epandage forestier, esp. verts, terrains sportifs</i>				

Les refus de dégrillage sont collectés puis évacués en CET. Les sables et les graisses sont également évacués par la SEMERAP pour retraitement au SIAREC (unité de dépollution de « La Madeleine » à PONT DU CHATEAU).

2°) Indicateurs financiers :

Calcul des redevances :

» Eau domestique :

- abonnement et forfait jusqu'à 10 m³
- à partir de 11 m³ : prix au mètre cube.

» Eau non domestique :

- pas de facturation.

Elément pris en compte pour le calcul des redevances : néant

Pourcentage d'augmentation appliqué : aucune augmentation (Délibération du 10/12/2020)

Tarifs appliqués en 2021 :

	TARIFS 2021
Redevance fixe jusqu'à 10 m ³	76.36 €
Au-delà de 10 m ³	1.35 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ADOPTE le rapport public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/106 : EXONÉRATION DES COMMERÇANTS DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président propose à l'Assemblée comme le Conseil municipal de renouveler l'exonération des commerçants de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021.

Il précise qu'il s'agirait une nouvelle fois de réaffirmer le soutien et l'attachement de la municipalité au commerce local qui souffre économiquement suite aux conséquences de la crise sanitaire.

A titre d'information, Monsieur le Président précise que le montant de cette redevance avait été fixée de manière forfaitaire à 65 € pour l'année 2021. Il ajoute que cette exonération concernerait 7 commerces de la commune pour un montant de 455 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ACCEPTE de renouveler l'exonération des commerçants de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021 ;

+++ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à la présente délibération.

PERSONNEL :

N° 21/107 : RECRUTEMENT D'UN RÉDACTEUR POUR LE SERVICE URBANISME

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service urbanisme, Monsieur le Président explique aux membres du Conseil municipal qu'un appel à candidatures a été lancé sur le grade de rédacteur à temps complet.

Par conséquent, il indique qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un poste de rédacteur territorial, catégorie B à temps complet, à compter du 26 novembre 2021.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, il précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an maximum renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans lorsque, au terme d'un an, la nouvelle procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE la création du poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 26 novembre 2021 comme énoncé ci-dessus ;

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+++ AUTORISE le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions de responsable du service urbanisme, sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

+++ HABILITE Monsieur le Maire à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période d'un an renouvelable une fois à compter du 26 novembre 2021 ;

+++ PERMET la modification du tableau des emplois en ce sens.

FINANCES :

N° 21/108 : REMBOURSEMENT DES TICKETS DE PISCINE AU CE DE O-I MANUFACTURING

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Comité d'Entreprise d'OWENS ILLINOIS (21 avenue Edouard Vaillant – 63290 PUY GUILLAUME) a acheté un trop grand nombre de tickets de piscine pour la saison 2021 et n'a pu les revendre à ses usagers.

Le Comité d'Entreprise demande donc le remboursement de la somme de 85,00 €, dont le détail est le suivant :

NATURE DES TICKETS	COULEURS	NUMEROS	NBRE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
CARNET DE 10 BILLETS (Jeunes 6/14 ans)	ROUGE	- n°10451 à 10455 - n°10461 à 10500	45	10,00 € le carnet de 10 tickets soit 1,00 € le ticket	45,00 €
CARNET DE 10 BILLETS (Adultes plus de 15 ans)	JAUNE	- n°018021 à 018030 - n°018035 à 018040	16	25,00 € le carnet de 10 tickets soit 2,50 € le ticket	40,00 €
		TOTAL.....			85,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ ACCEPTE de rembourser le Comité d'Entreprise d'OWENS ILLINOIS la somme de 85,00 €, correspondant au montant total des tickets de piscine non vendus, dont le détail est indiqué ci-dessus.

N° 21/109 : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU DOCTEUR EUGÈNE PHÉLIP

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la commune de Puy-Guillaume a engagé un programme de travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, pluviales et usées de la rue du Docteur Eugène Phélip.

En ce qui concerne les travaux sur le réseau d'eau usée, il précise que les travaux seront réalisés en deux tranches :

- Tranche 1 : du carrefour dit de la Croix Chabetout à l'intersection avec la rue Jean Moulin,
- Tranche 2 : du carrefour dit de la Croix Chabetout à l'intersection avec la RD 906.

Monsieur le Président précise que les travaux de la tranche 1 et 2 consistent à une extension de réseau

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

et des mises en conformité de branchement (ajout de boîte de branchement, suppression de branchements inutilisés).

Il indique que le plan de financement serait le suivant pour les travaux sur le réseau d'eau usée :

DEPENSES en € H.T.		RECETTES en €	
Travaux sur réseau d'eaux usées tranche 1	23 449,50	Conseil départemental du Puy-de-Dôme – tranche 1 (15%)	3 517,42
Travaux sur réseau d'eaux usées tranche 2	28 651,20	Conseil départemental du Puy-de-Dôme – tranche 2 (15%)	4 297,68
		Autofinancement commune	44 285,60
TOTAL DEPENSES	52 100,70	TOTAL RECETTES	52 100,70

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ APPROUVE le projet de travaux de renouvellement du réseau d'eau usée de la rue du Docteur Eugène Phélip tel que présenté ;

+++ AUTORISE Monsieur le Maire à établir un dossier de demande de subvention et de la déposer auprès des organismes financeurs ;

+++ PERMET à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à la présente délibération.

N° 21/110 : DÉSHÉRBAGE POUR LA MÉDIATHÈQUE ALEXANDRE VARENNE AU PROFIT DE L'ORGANISATION DE LA BOURSE AUX LIVRES

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que la médiathèque a retiré des rayons un certain nombre de livres et de magazines ne faisant plus l'objet d'aucun prêt ou n'ayant plus d'intérêt de par leur ancienneté. De plus, il ajoute qu'elle doit renouveler ses collections et se doit de présenter aux abonnés un fonds adapté et propre.

Il précise que cette opération est soumise aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22-10^{ème}), avec une autorisation du Conseil Municipal sous forme de délibération.

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil municipal que la liste des livres qui sera présentée à la prochaine bourse aux livres les 3 et 4 décembre prochain, s'élève à la somme de 459,60 € et que celle-ci se trouvera à leur disposition.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à ces aliénations ;

+++ PRECISE que la liste des livres qui sera présentée à la prochaine bourse aux livres les 3 et 4 décembre prochain sera annexée à la présente délibération.

N° 21/111 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET COMMUNE 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à diverses modifications budgétaires :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Inscription de crédits au compte 10226, taxes d'aménagement 2021.

- Opération 290 « Travaux de bâtiments 2021 » : Ajustement des crédits suite au devis de l'entreprise AUVERGNAT BOIS.

- Opération 208 : Ajustement des crédits suite aux réalisations.

Il propose de procéder à ces diverses modifications budgétaires et de voter les crédits suivants au budget 2021 de la commune – Décision modificative n° 4 :

INVESTISSEMENT :

Articles	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
10226	Taxes d'aménagement		15 000,00 €
2313-290	Toiture gymnase J. Lachaize	10 400,00 €	
2188-208	Autres immobilisations corporelles	- 14 900,00 €	
2182-208	Matériel de transport	14 900,00 €	
2183-208	Matériel de bureau et informatique	600,00 €	
2184-208	Mobilier	4 000,00 €	
TOTAL		15 000,00 €	15 000,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ VOTE en recettes et en dépenses les sommes indiquées ci-dessus.

N° 21/112 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2021

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à diverses modifications budgétaires.

Il rappelle le projet de travaux de voirie et AEP de la rue du Docteur Eugène Phélip pour lequel il s'avère nécessaire de prévoir des travaux d'assainissement.

Il propose de créer une opération en section d'investissement du budget Assainissement et de voter les crédits suivants au budget Assainissement 2021 – Décision modificative n° 2 :

INVESTISSEMENT :

Articles	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
2315-72	Assainissement rue du docteur Eugène Phélip	20 500,00 €	
2315-70	Programme de travaux d'assainissement 2020	- 20 500,00 €	
TOTAL		0 €	0 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

+++ VOTE en recettes et en dépenses les sommes indiquées ci-dessus.

N° 21/113 : VENTE D'UN VÉHICULE DES SERVICES TECHNIQUES

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Le Président rappelle à l'Assemblée la décision n° 21-030 dont il avait rendu compte lors du conseil municipal du 8 avril 2021 et par laquelle il avait accepté l'offre du garage DEBUS Père et fils de Puy-Guillaume pour remplacer le fourgon des services techniques qui était hors d'usage.

Il indique que Monsieur Maxime DOMAIN, responsable du garage DOMAIN situé 21 route de Grangeneuve à 18110 Saint Palais, a souhaité acquérir le fourgon hors d'usage de la commune au prix de 1 800,00 € dans l'état et a adressé un chèque de banque n° 0295064 de la Caisse d'Épargne Loire Centre de Saint Martin d'Auxigny.

Il demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation :

- d'encaisser cette somme sur le budget 2021 de la commune.
- de sortir ce matériel de l'actif communal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ AUTORISE le Maire à encaisser la somme de la vente du fourgon hors d'usage des services techniques pour un montant de 1 800,00 €.

+++ AUTORISE le Maire à sortir ce matériel de l'actif de la commune.

URBANISME :

N° 21/114 : ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 219 SITUÉE RUE MARCEL SEMBAT

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune a l'opportunité d'acquérir une parcelle d'une contenance d'environ 186 m², située dans le prolongement d'une parcelle lui appartenant, jouxtant le parking du cimetière, rue Marcel Sembat.

Il précise que l'acquisition de ces parcelles sera un moyen d'entretenir et de mettre en valeur les abords du cimetière.

Monsieur le Président ajoute que Madame Corinne LEFEVRE, propriétaire de la parcelle a donné son accord pour une acquisition forfaitaire à hauteur d'un montant de 150,00 €, frais de notaire en sus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ DONNE un avis favorable à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section AO numéro 219, au prix forfaitaire de 150,00 €, hors frais de notaire ;

+++ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette formalité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21/115 : ACQUISITION AUX CONSORTS VERNASSIERE D'UNE MAISON PLACE FRANCISQUE DASSAUD

Reçu en Sous-Préfecture le 2 novembre 2021

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commune a l'opportunité d'acquérir une maison à usage d'habitation située 2 place Francisque DASSAUD, cadastrée section AP numéros 421 et 422 pour un prix de 29 000,00 € hors frais de notaire.

Monsieur le Président indique que l'acquisition de ces parcelles sera un moyen de réaliser divers équipements techniques et agencements, en vue du réaménagement de la place Francisque DASSAUD.

En effet, il rappelle aux membres du Conseil municipal que suite à l'étude conduite par le cabinet SORMEA sur la mobilité et la circulation au sein de la commune, il avait été prévu de réaménager et de sécuriser l'axe qui relie l'école maternelle Fernand ROUX et l'école élémentaire François MITTERAND, en passant par la place Francisque DASSAUD.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

+++ DONNE un avis favorable à l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AP numéros 421 et 422, au prix de 29 000,00 €, hors frais de notaire ;

+++ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette formalité.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un couple de Puy-Guillaumoises en rendez-vous au sujet de la circulation intensive sur la RD 906, notamment en ce qui concerne les poids lourds. À cette occasion le Maire précise qu'il leur a proposé de faire une pétition à destination des services du Département, compétent en la matière. Cependant, il explique qu'à l'issue du rendez-vous, ce couple a effectué une publication sur Facebook en indiquant que le Maire avait besoin de soutien pour faire dévier Puy-Guillaume alors que ce n'était pas la teneur de ses propos. Il souhaitait apporter la précision aux membres du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire informe que lors de la dernière réunion du CCAS, les administrateurs se sont montrés favorables pour renouveler l'opération des bons d'achats en faveur des plus de 65 ans. Le Maire sollicite également l'avis du Conseil Municipal qui se montre également favorable. Il précise que la décision sera entérinée lors du prochain Conseil d'Administration du CCAS qui se déroulera le 7 décembre prochain.

Monsieur Bruno GUIMARD indique qu'il avait eu la remarque d'un usager au sujet des personnes en situation de handicap. Monsieur le Maire indique qu'il est difficile d'évaluer le degré de handicap des personnes qui pourraient être concernées et que la commune ne dispose pas de fichier spécifique pour pouvoir identifier les personnes porteuses de handicap.

Monsieur Bruno GUIMARD demande qui se chargera de la distribution. Monsieur le Maire profite de la question de Monsieur Bruno GUIMARD pour évoquer de manière générale la distribution des documents municipaux par les élus. Après avis du Conseil Municipal, toutes les publications (lettres d'informations, bulletins municipaux) et envois d'envergure seront adressés par la poste.

- Monsieur Bernard VIGNAUD propose de remettre en place les réunions publiques à destination des habitants. Il propose d'organiser deux réunions à la Salle des Fêtes, afin de pouvoir recevoir les habitants du bourg selon le découpage des élections. Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition. Les dates retenues sont les samedis 11 et 18 décembre prochains.

- Monsieur Bernard VIGNAUD indique que le CCAS a décidé de retenir la date du dimanche 9 janvier 2022 après-midi pour pouvoir organiser la traditionnelle galette des rois au profit des séniors.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Madame Annie CORRE indique que suite à la réunion qui s'est déroulée à la Salle des Fêtes au sujet du développement du réseau cyclable sur le territoire, un repérage sur le terrain a eu lieu dernièrement avec beaucoup de difficultés, car le circuit est envahi par des broussailles.

- Madame Annie CORRE revient sur l'organisation de la Semaine Bleue, qui a connu des hauts et des bas. Elle indique qu'il a sans doute manqué de communication individuelle et que la communication était trop globale. Néanmoins, elle ajoute que l'ensemble des animations était qualitatif et que les retours des participants ont été extrêmement positifs.

- Madame Annie CORRE informe que la prochaine séance de Ciné Parc aura lieu à la Salle des Fêtes le mercredi 10 novembre avec le film « Délicieux ».

- Monsieur Lionel CITERNE indique que la première réunion pour la réalisation de la fresque Place Francisque Dassaud s'est déroulée dernièrement. Il précise que la façade représente 150 m² et qu'il est en contact avec le propriétaire. Il explique que Madame Pépita RODRIGUEZ a des contacts sur des réalisations effectuées dans le Rhône.

- Monsieur Lionel CITERNE a participé dernièrement à une réunion au sujet du projet Solaire Dôme pour développer les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Il indique que le projet connaît des difficultés du fait du non-octroi de certains financements de la part des partenaires.

La séance est levée à 19h56

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire de la séance du 2 novembre 2021 :

Compte-rendu :

- N° 21/104 : Compte-rendu des décisions du Maire

Affaires générales :

- N° 21/105 : Rapport annuel 2020 eau et assainissement
- N° 21/106 : Exonération des commerçants de la redevance d'occupation du domaine public

Personnel :

- N° 21/107 : Recrutement d'un rédacteur pour le service urbanisme

Finances :

- N° 21/108 : Remboursement des tickets de piscine au CE de O-I Manufacturing
- N° 21/109 : Plan de financement et demande de subvention pour les travaux d'assainissement Rue du Docteur Eugène Phélip
- N° 21/110 : Désherbage pour la Médiathèque Alexandre Varenne au profit de l'organisation de la bourse aux livres
- N° 21/111 : Décision modificative n°4 – budget commune 2021
- N° 21/112 : Décision modificative n°2 – budget assainissement 2021
- N° 21/113 : Vente d'un véhicule des services techniques

Urbanisme :

- N° 21/114 : Acquisition de la parcelle AO 219 située Rue Marcel Sembat
- N° 21/115 : Acquisition aux conjoints Vernassière d'une maison Place Francisque Dassaud

Questions diverses :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bernard VIGNAUD	Alexandra VIRLOGEUX	André DEBOST
Pépita RODRIGUEZ (Annie CORRE)	Lionel CITERNE	Cécile DE REVIERE
Michel MOUREAU	Pascale COURDILLE	Patrick SOLEILLANT
Isabelle PASQUIER (Pascale COURDILLE)	Dominique GAUME	Annie CORRE
Bernard MELEY	Marie-Noëlle LORUT (Lionel CITERNE)	Bruno CARDINAL
Perrine PLAUCHUD	Jérémie FORLAY (Alexandra VIRLOGEUX)	Bruno GUIMARD
Isabelle GOUTTE	Thibaud D'ESCRIVAN	Marion POUZOUX (Perrine PLAUCHUD)
Lionel DAJOUX		